TEP, Epreuves complémentaires et entretien de parcours 2027 - Contenu des épreuves

BPJEPS Canoë-Kayak et Disciplines Associées en Eau Vive

1. Test d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

Pour être exigible à l'entrée en formation - Annexes de l'arrêté du 27/11/2024

Le parcours du test technique, défini par les évaluateurs le jour des épreuves, est réalisé dans un rapide de classe III. Les épreuves se décomposent comme suit :

Epreuves de sécurité	Mise en œuvre	Critères de réussite
Traverser un nageur d'une berge à l'autre en kayak	Le(la) candidat(e) traverse, d'un contre-courant à un autre, un nageur allongé sur le pont de son kayak, en utilisant les mouvements d'eau. La distance amont/aval pour la réalisation de la traversée permet au candidat d'utiliser une deuxième vague s'il/elle n'arrivait à se maintenir dans la première	Traversée en amont d'un repère éliminatoire
Esquimauter par tour complet	Le(la) candidat se renverse avec une gîte amont	Réussite de l'esquimautage en un seul essai
Nager en eau vive	Sans embarcation, le(la) candidat(e) descend un rapide, s'arrête dans un contre-courant puis traverse une veine d'eau	Arrêt dans les zones identifiées
Nager et récupérer son matériel	Le(la) candidat(e) se renverse dans une zone identifiée, sort de son embarcation et retourne au bord avec tout son matériel	Retour au bord avant une limite éliminatoire

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc (SIÈGE ADMINISTRATIF)
Centre européen des sports de nature
Passage François Lecler - BP 38
07150 Vallon-Pont-d'Arc
Tél. 04 75 88 15 10

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Voiron
Campus de la Brunerie
Bâtiment Inolab Formation
38500 Voiron
Tél. 04 76 35 67 25

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football
350 B avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
Tél. 06 40 52 82 51

Epreuves de navigation	Mise en œuvre	Critères de réussite
Suivre une trajectoire imposée pour franchir un rapide	La trajectoire est définie par des obstacles à contourner, des arrêts identifiés à réaliser. Les portes de slalom peuvent servir à cette identification du parcours. Le parcours comportera au minimum : - la descente d'un seuil, - un arrêt rapide après la rupture de pente, - une traversée de courant et arrêt sur l'autre berge, - une reprise de courant longue et deux décalages dans la largeur de la rivière (3 portes de slalom) Si le tronçon de rivière le permet par l'enchainement d'un 2ème rapide, cette trajectoire sera reproduite symétriquement (si le 1er arrêt après le 1er seuil est à droite, arrêt après le 2ème seuil il est à gauche)	Respect du parcours imposé Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau (pas de déséquilibre) Maîtrise de la direction (trajectoire fluide, pas de boussole)
Réaliser des bacs arrière	Descendre une veine d'eau et s'arrêter à gauche et à droite en bac arrière	Respect du parcours en conservant toujours la pointe avant à l'aval
Aisance en eau-vive	Mise en place de 3 situations : -surf dans une vague -se faire retenir dans un rouleau et en sortir -s'arrêter dans un contre ne laissant la place qu'à une seule embarcation	Réalisation des situations Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau sans vitesse de déplacement (pas de déséquilibre) Maîtrise de la précision du placement du bateau et des coups de pagaie

En cas d'échec à une épreuve, le candidat ne poursuit pas la présentation. En cas de danger, le candidat peut être arrêté à tout moment au cours des épreuves.

Note : Afin de connaitre le niveau des candidats dispensés de TEP, ces derniers devront tout de même réaliser les exercices décrits ici, avec les autres candidats, sans que cela ne leur soit sanctionnable.

2. Epreuves complémentaires

Pour observer le niveau des candidats

Pour tous les candidats (dispensés ou non du TEP) :

- 1 rotation chronométrée en kayak (départ en amont de la chute du haut, descente jusqu'au lac le plus en aval, arrivée en bas du tapis roulant) ;
- Test de course à pied LUC LEGER.
- Entretien oral portant sur les expériences professionnelles et les motivations.

Note : Afin de connaitre le niveau des candidats dispensés de TEP, ces derniers devront également réaliser les exercices décrits dans la rubrique TEP avec les autres candidats, sans que cela ne leur soit sanctionnable.

3. Entretien de parcours individuel et présentation collective

Pour les candidats rentrant en formation

Une journée est consacrée à l'entretien de parcours.

- L'ensemble de la formation est présenté aux stagiaires ;
- Puis, chaque candidat identifie les compétences qu'il pense avoir déjà acquises au regard des compétences développées durant la formation ;
- Enfin, des entretiens sont organisés afin que chaque stagiaire puisse présenter son expérience et ses compétences lui permettant de bénéficier éventuellement d'allègements ou de renforcements de la formation.

Cet entretien de parcours permettra d'élaborer le plan individuel de formation (PIF) et le contrat de formation de chaque stagiaire (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes règlementaires).
Attention : un stagiaire, même allégé, doit obligatoirement participer aux épreuves de certification.

4. Déroulement des journées

Programme TEP, épreuves complémentaires et entretien de parcours

- Lundi 1er mars 2027 – Saint pierre de bœuf (9h-17h)
  - TEP :
    - Démonstration de navigation en kayak (par groupe)
    - Exercices de sécurité (par groupe)
  - Epreuves complémentaires :
    - 1 rotation chronométrée en kayak (départ en amont de la chute du haut, descente jusqu'au lac le plus en aval, arrivée en bas du tapis roulant)
    - Test de course à pied Luc LEGER (par série)
    - Entretien oral portant sur les expériences professionnelles et les motivations.

	LIEU: Bassin artificiel de St Pierre de Bœuf (42)		
9h	Accueil, signatures	**14H**	Test de course à pied Luc LEGER
9h15	Presentation de la journée	**15H30**	Entretiens individuels
10H15	Démonstration kayak, GR1	**17h**	Resultats
	securité, GR2		
11H15	Démonstration kayak, GR2		
	securité, GR1		
12h15	Contre la montre kayak GR1/2		

- Mardi 2 mars 2027 - CREPS Vallon Pont d'Arc (9h-17h)
  (Obligatoire et seulement pour les personnes ayant réussi le TEP et les sélections)
  - Présentation générale et collective de la formation et du calendrier de formation
  - Entretien de parcours individuel

	LIEU: CREPS Vallon pont d'arc (07)		
	(Obligatoire et Seulement pour les selectionnés)		
9H	presentation collective	**13H30**	entretiens de parcours

Conseils et informations

- Les groupes et séries seront annoncés au moment de l'accueil.
- Chaque candidat doit être autonome sur son matériel de navigation (Kayak). Se rapprocher de « l'espace eau vive » pour une éventuelle location.
- Il est conseillé de venir faire le TEP avec un bateau de rivière type Creek boat (Playboat autorisé mais non recommandé). Votre kayak doit être rendu insubmersible.
- Vous voudrez bien vous présenter aux épreuves de navigation et de sécurité avec un équipement aux normes en vigueur (gilet), des chaussures fermées et de vêtements permettant d'évoluer en immersion un long moment dans de l'eau tempérée à froide.
- Prévoir une tenue de sport pour le test de course à pied Luc Léger (baskets d'intérieur si possible).
- Comme pour le kayak, nous vous conseillons de bien vous entrainer en course à pied sur le modèle du test luc léger.

Logistique :

Tous les candidat (e) s sont autonomes sur leur déplacement, leur hébergement et leur nourriture durant ces 2 jours. Pour des raisons d'organisation et de gestion du temps, privilégiez des repas froids les 2 midis.
Pour celles et ceux qui souhaiteraient être hébergés en chambre individuelle ou collective et nourris au CREPS le lundi 1er mars soir et jeudi 2 mars 2027 matin, vous devez contacter directement et rapidement l'accueil de l'établissement au 04 75 88 15 10 ou par l'intermédiaire de cette adresse : accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Informations et contacts :

- Coordonnateur pédagogique, Thomas MONIER :
  - Tel : 06 26 98 08 47
  - Courriel : thomas.monier@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
- Assistante administrative, Mariette ISSARTEL :
  - Tel : 04 75 88 15 19 (le matin seulement)
  - Courriel : mariette.issartel@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr